

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE BETHUNE

RECEPISSE DE DEPOT

PLACE LAMARTINE
62407 BETHUNE CEDEX
TEL : 03.21.68.72.00

SOS FORMALITES

18 RUE JJ ROUSSEAU

94200 IVRY SUR SEINE

 $V_{REF} =$

N/REF : 29 B 96 / A-584

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BETHUNE CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 23/03/1999, SOUS LE NUMERO A-584.

P. V. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04/02/1999

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONCERNANT LA SOCIETE
RACING CLUB DE LENS
SOCIETE ANONYME
STADE BOLLAERT
AVENUE ALFRED MAES
62300 LENS

R.C.G. BETHUNE B 335 259 990 (99 B 96)

LE GREFFIER

C. 657-1001

LE SCEAU CI-DESSUS DE COULEUR BISTRE SIGNIFIE QUE VOUS
ÊTES EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE

RACING CLUB DE LENS

Société Anonyme à objet sportif au capital de 33.800.000 Francs
Siège social : Stade Bollaert - Avenue Alfred Maes - 62300 LENS
RCS BETHUNE B 335 259 990 - 99 B 96

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT DIX NEUF et le 4 février à 19 h

Les Membres du Conseil d'Administration de la Société SAOS RACING CLUB DE LENS, Société Anonyme à objet sportif au capital de 33.800 000 Francs dont le siège social se trouve Stade Bollaert - Avenue Alfred Maes - 62300 LENS se sont réunis audit siège sur convocation verbale du Président.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES

Monsieur Gervais MARTEL,
Monsieur Jean-Marie ROUSSEAUX,
Monsieur Didier MASSON,
Monsieur Patrick WATTEBLED.

Le Conseil réunissant la présence effective de la totalité de ses membres, peut valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gervais MARTEL, Président du Conseil d'Administration qui rappelle que le Conseil a été convoqué à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour :

- constatation de l'état des souscriptions en numéraires à l'augmentation du capital social de la société, telle que décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 1998, étant rappelé qu'une somme totale de 22.050.000 Francs doit être libérée,
- cooptation de 4 nouveaux administrateurs,
- questions diverses.

Monsieur le Président dépose sur le Bureau et met à la disposition du Conseil :

- un exemplaire des statuts de la société,
- le registre des délibérations du conseil d'administration.

Il déclare que les documents exigés par la Loi et les règlements en vigueur ont été mis à la disposition des Administrateurs et ouvre la séance.

PREMIERE RESOLUTION

Le Conseil constate qu'un montant total de 22.050.000 Francs a été souscrit par différentes personnes déjà associées de la société RC LENS, ou d'autres personnes qui lui sont étrangères.

Le Conseil disposera d'une attestation de Monsieur SIMOENS, Commissaire aux Comptes visant la libération de cette somme.

Le Conseil agréé l'ensemble des souscripteurs étrangers à la société RC LENS comme nouveau associé.

Comme conséquence de cette constatation, le Conseil déclare que le capital social de la société RC LENS SAOS est donc entièrement libéré et qu'il s'élève désormais à la somme de 33.800.000 Francs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Président, le Conseil décide de coopter 4 nouveaux administrateurs dont le mandat prendra fin en même temps que celui des 5 Administrateurs actuels.

L'identité, l'état civil et l'adresse de chacun de ces 4 Administrateurs figurent dans une liste qui est annexée en fin des présentes.

La prochaine assemblée générale de la société RC LENS devra entériner cette cooptation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

TROISIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration donne son accord sur différentes conventions avec l'Association Racing club de Lens, en dehors de la convention générale du 17/12/98, à savoir :

- Bail de la boutique moyennant un loyer annuel de 600.000 Francs entre la TVA et les charges.
- Bail en meublé de deux appartements et de la maison moyennant un loyer annuel de 180.000 Francs outre les charges.
- Remboursement des honoraires de recrutement pour les jeunes du centre de formation, augmentés de 10% l'an.
- Prise en charge des primes de match des jeunes du centre de formation jouant dans l'équipe professionnelle.

QUATRIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration décide de constituer un comité exécutif autour de Monsieur Gervais MARTEL, à savoir : Messieurs ROUSSEaux, MASSON, LOHEZ, DORE et COLLADO.

Le Conseil laisse au Président le soin de fixer les missions et les pouvoirs de ce comité exécutif qui reste sous son autorité.

CINQUIEME RESOLUTION

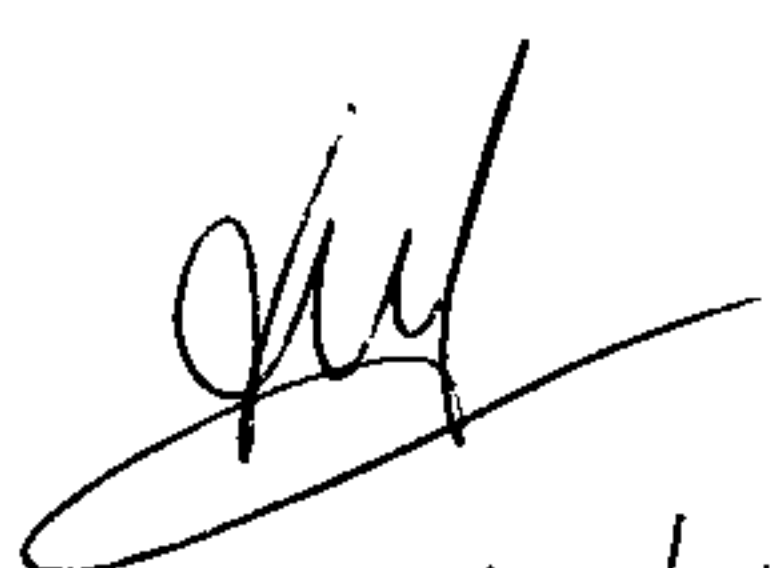
Tous pouvoirs sont donnés au porteur des présentes pour procéder aux formalités de transcription et de régularisation au Registre du Commerce.

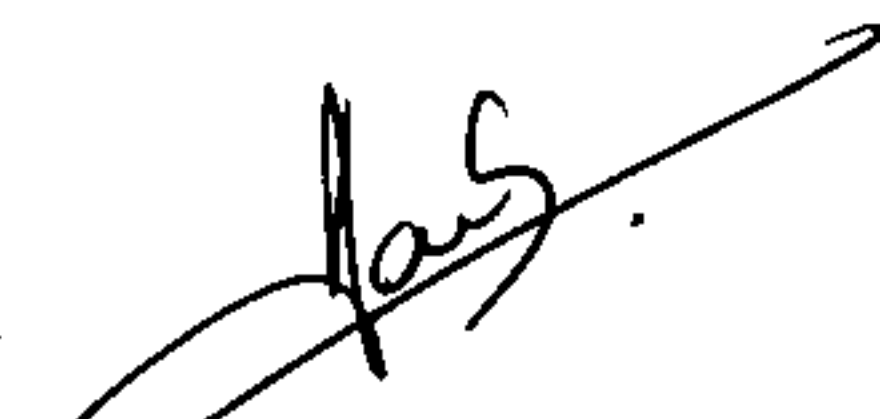
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

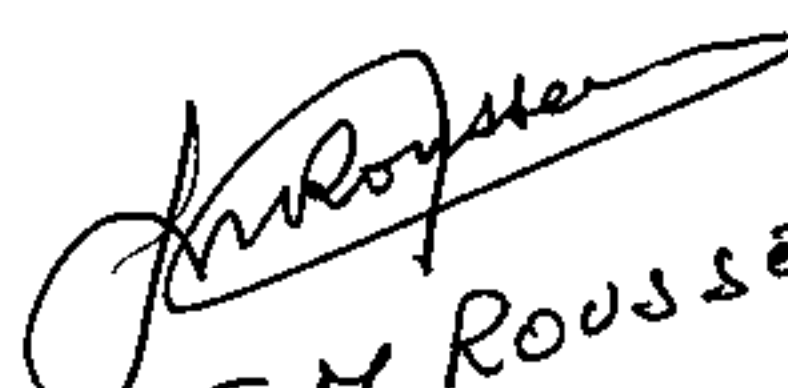
CLOTURE

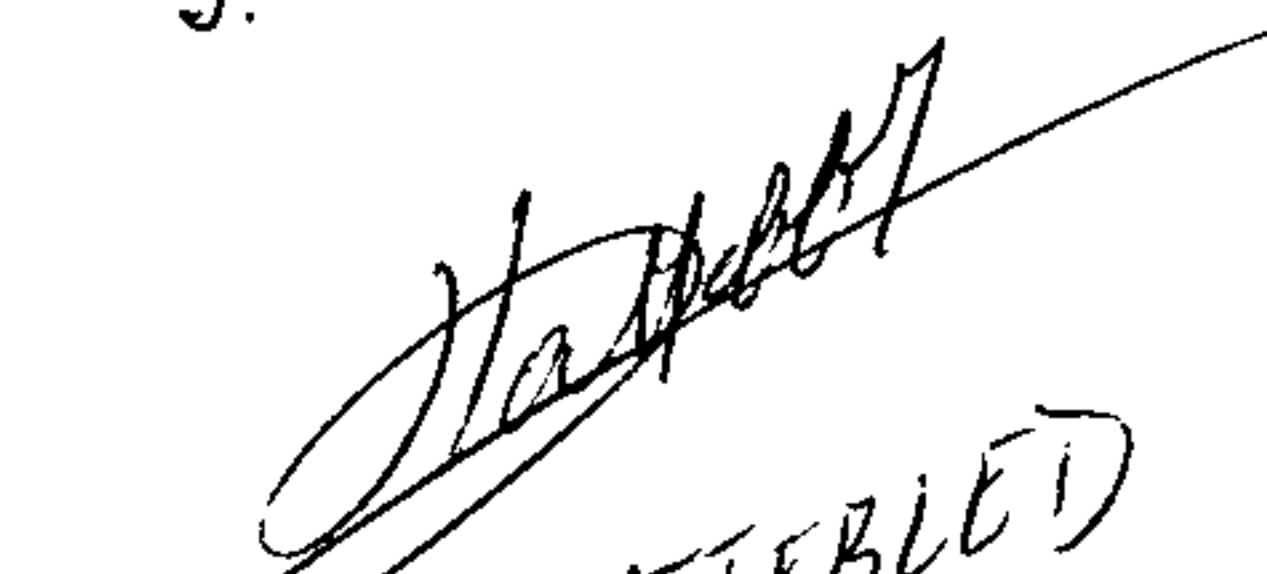
Plus rien n'étant prévu à l'ordre du jour, la séance est levée à heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé des actionnaires après lecture.


J. MABON


G. MARTIN


J. M. ROUSSEAU


P. WATTEBLÉ

**LISTE DES 4 ADMINISTRATEURS COOPTES LORS DE
LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
04/02/99**

Monsieur Didier QUILLOT

Né le 18 mai 1959 à MAS-GRENIER (82)

De nationalité française

Demeurant 6 rue Rémy Dumoncel - 75014 PARIS

Représentant légal de la société FRANCE TELECOM MOBILES DISTRIBUTION
SA dont le siège social se trouve 41/45 boulevard Romain Rolland - 92
MONTROUGE , RCS Nanterre B 415 405 877

Monsieur Bernard BOMMEL

Né le 18 août 1957 à MALO LES BAINS (59)

De nationalité française

Demeurant 7 rue du Pot d'Etain - 95840 VILLIERS ADAM

Monsieur Stéphane DESREUMAUX

Né le 3 août 1952 à SAINT ANDRE

De nationalité française

Demeurant 12 avenue du Maréchal Leclerc - 59175 TEMPLEMARS

Monsieur Louis PLET

Né le 20 Fév. 1935 à Nazingarbe.

De nationalité française

Demeurant 83 Avenue Van Pelt - 62300 Lens

